



HAL
open science

Pauvreté et paupérisation en agriculture

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze

► **To cite this version:**

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze. Pauvreté et paupérisation en agriculture. 14-6 p., 1974. hal-02859475

HAL Id: hal-02859475

<https://hal.inrae.fr/hal-02859475>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

j. l. brangeon et g. jégouzo

avec la collaboration de **b. roze**

pauvreté et paupérisation en agriculture

1974

Avant - propos

Un texte ronéoté de décembre 1972 (1) présentait un premier bilan de ce que l'on sait de la pauvreté actuelle dans les campagnes. C'était le début d'une étude qui a pour but d'explorer systématiquement tous les aspects de l'infériorité de la condition paysanne, de mettre en lumière toutes les inégalités économiques, sociales ou culturelles qui séparent la petite, la moyenne et la grande paysannerie, de faire apparaître dans quelle mesure les dénuements s'accumulent et la richesse se concentre, de déterminer enfin les mécanismes qui engendrent, perpétuent, renouvellent les disparités. Au fur et à mesure que l'analyse se précise, le bien-fondé de l'intention initiale se confirme : les inégalités ont une diversité et une ampleur qui sont rarement soupçonnées ; quant à la politique agricole, elle favorise les favorisés.

Une nouvelle rédaction du document initial est en cours. En attendant sa parution, on a réuni dans le présent document deux notes : *

. La première, récemment publiée par l'INSEE, vise à éclairer la signification

du sur-développement du célibat paysan. C'est chez les petits et moyens paysans que le célibat forcé est anormalement élevé ; à cet égard les inégalités se sont accrues dans l'agriculture par rapport à l'entre-deux guerres. Le domaine des chances matrimoniales s'avère être un champ privilégié d'analyse de la stratification sociale agricole.

. La seconde note constitue une mise au point statistique sur la paupérisation paysanne et reprend dans cette optique certaines données déjà diffusées dans des publications antérieures. Ce que l'on sait de l'évolution de l'agriculture française au cours des 20 ou 30 dernières années ne conduit pas à réfuter la thèse d'un accroissement de l'infériorité économique et sociale de nombre de paysans.

(1) La pauvreté en agriculture, I.N.R.A., Station d'Economie Rurale de Rennes, déc. 1972, 96 p.

Célibat paysan et pauvreté

par Guenhaël JEGOUZO et Jean-Louis BRANGEON

Le célibat masculin est devenu très fréquent dans les campagnes : il atteint non seulement les ouvriers agricoles mais les chefs d'exploitation et les aides familiaux. N'est-ce pas la conséquence de la précarité de leurs conditions matérielles d'existence? Selon des résultats du recensement de la population de 1968, les taux de célibat paysan sont d'autant plus élevés que la surface de l'exploitation est petite. Si au-delà de 50 hectares les exploitants agricoles se marient aussi souvent que les cadres moyens et supérieurs, au-dessous de 10 hectares, les taux de célibat paysan sont plus élevés que ceux des OS et manœuvres mais restent inférieurs à ceux des salariés agricoles.

Dans l'ensemble de la société, le célibat est plus fréquent dans les catégories défavorisées; son extension dans les campagnes signifie que de nouvelles couches de travailleurs de la terre sont passées dans les groupes défavorisés.

Si le célibat était déjà développé en milieu agricole au XIX^e siècle, il ne concernait à cette époque que des zones limitées. C'est lors du recensement démographique de 1954 que la proportion de célibataires, prolongés ou définitifs, est apparue importante, dans la France entière, non seulement chez les ouvriers de l'agriculture comme déjà avant 1940, mais aussi chez les exploitants et les aides familiaux. Les premières générations atteintes, dans leur ensemble, étant celles nées entre 1910 et 1919, la détérioration générale de la condition paysanne s'est amorcée dès la période 1930-1940.

En 1968, il y avait à peu près trois fois plus de célibataires, à 40-49 ans, dans la population des ménages agricoles (toutes catégories de statuts confondues) que dans le reste de la population¹. Cette extension du célibat forcé², qui s'est produite depuis une trentaine d'années dans les campagnes, est la conséquence directe de l'inégalité selon les sexes du taux d'exode agricole³.

Si les filles d'origine agricole refusent de plus en plus d'épouser des paysans, n'est-ce pas pour échapper à la pauvreté?

Sans doute le mariage engage-t-il trop de valeurs et d'aspirations pour qu'on puisse réduire le choix du conjoint à une question matérielle ou financière. Même les travailleurs les plus démunis se marient dans bien plus de la moitié des cas. S'il n'est pas nécessaire d'être riche pour se marier, il ne faut pas cependant sous-estimer le lien qui existe entre célibat et conditions matérielles d'existence. Les jeunes filles d'origine agricole et les jeunes femmes d'agriculteurs qui ont une attitude défavorable à l'égard du mariage avec un paysan mettent en cause les conditions de vie et de travail dans l'agriculture, perçues comme des obstacles à l'adoption d'un modèle moderne de féminité⁴. Les mères jouent souvent un rôle essentiel dans le départ de leurs filles. En effet, les contraintes de la situation de paysanne sont sans doute rapidement intériorisées : « On ne prendra pas de ferme après, parce que, petits, on sait comment c'est », déclare une fille de 9 ans (famille agricole d'Ille-et-Vilaine, 32 hectares, 5 enfants, 1973).

L'analyse de l'évolution, après 1950, des niveaux de revenus et de consommation chez les agriculteurs conduit bien à conclure à l'existence d'un processus d'appauvrissement d'un grand nombre de familles agricoles⁵. Un moyen de dépasser ce constat général et trop global est d'examiner si les chances de se marier sont plus faibles chez les plus pauvres parmi les pauvres. Cet examen n'est pas totalement possible, à défaut d'une statistique croisant l'état matrimonial avec, à la fois, le niveau de revenu, la stabilité du revenu, la sécurité de l'emploi, les conditions de travail et les divers autres éléments qui définissent objectivement une situation matérielle, son état à un moment donné et son évolution dans le temps. Pour pouvoir, néanmoins, comparer les caractéristiques des agriculteurs exploitants qui restent célibataires, et de ceux qui se marient, nous avons demandé à l'INSEE d'extraire du recensement de 1968 un tableau croisant, pour les actifs agricoles non salariés, le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le statut et la surface de l'exploitation sur laquelle ils travaillent⁶. Statut

1. G. Jegouzo. « L'ampleur du célibat chez les agriculteurs », *Economie et statistique*, n° 34, mai 1972, p. 13-22.

2. Le risque de solitude attaché à la condition paysanne est plus élevé que ne l'indiquent les inégalités des taux de célibat dans les catégories agricoles et non agricoles. La perspective de ne pas se marier étant pour les garçons une cause d'exode agricole, la proportion de célibataires constatée chez ceux qui sont encore dans l'agriculture, à un âge donné, n'exprime en effet qu'un déséquilibre atténué par des départs.

3. Les campagnes ont connu jadis un autre type de célibat, celui des cadets, qui n'était pas lié à un déséquilibre des sexes, mais avait pour fonction sociale de contribuer à sauvegarder l'intégrité du patrimoine familial. cf. l'analyse faite par P. Bourdieu pour une commune du Béarn : « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, n° 5-6, septembre 1962, p. 32-136.

4. CNJA et SOFRES. — *Les jeunes agriculteurs en 1972*, 1972, 121 p., p. 32 sq

5. J. L. Brangeon et G. Jegouzo. — *La pauvreté en agriculture*, INRA (Station d'économie rurale de Rennes), décembre 1972, ronéo, 96 p. (version provisoire en cours de modification).

6. Alors que notre article de mai 1972 traitait du célibat dans la population des ménages agricoles, c'est-à-dire des ménages dont le chef appartient aux catégories socio-professionnelles « agriculteurs exploitants », « salariés agricoles » et « anciens agriculteurs », l'analyse porte ici sur les actifs agricoles définis par leur catégorie socio-professionnelle individuelle (sondage au 1/20).

les collections de l'insee

SÉRIE D

"DÉMOGRAPHIE
ET EMPLOI" N° 30

Aspects démographiques de l'urbanisation

Analyse 1968

Evolution 1954-1962 et 1962-1968

par Marie-Claude GÉRARD

Ce volume permet l'analyse de données démographiques dans le découpage urbain/rural tel qu'il résulte de la délimitation de 1968. Cette analyse comprend deux chapitres. Le premier portant sur l'évolution démographique selon la catégorie urbaine/rurale au cours des périodes 1954-1962 et 1962-1968 est consacré aux composantes de croissance démographique : taux de natalité, taux de mortalité et solde migratoire. Le deuxième chapitre porte sur les différentielles démographiques en milieu urbain et rural : structure de la population totale par âge, taux de masculinité par âge, taux d'activité par sexe et âge, structure de la population active par catégorie socio-professionnelle.

Un volume - format 21 x 29,7 - 140 pages.
Prix : 18 F.

EN VENTE :

A l'I.N.S.E.E., 29, quai Branly, 75700 Paris, C.C.P. Paris 9063-62. Dans toutes les Directions régionales et Observatoires économiques régionaux de l'I.N.S.E.E. et chez les libraires spécialisés.

SP 352

et surface de l'exploitation n'entretiennent évidemment pas de relation simple avec la situation économique et sociale des actifs agricoles, mais ce sont les seuls critères disponibles pour différencier ce groupe très hétérogène que forme la paysannerie française.

Une autre difficulté tient à la distinction entre salariés et non salariés (c'est-à-dire, chefs d'exploitation et aides familiaux) de l'agriculture qui n'est pas totalement satisfaisante. Les célibataires qui sont salariés à un moment donné n'ont pas nécessairement toujours eu ce statut et/ou ne conserveront pas nécessairement toujours ce statut⁷. Des analyses biographiques permettraient de mieux saisir les mécanismes d'apparition et de prolongation du célibat forcé. De telles analyses pourraient non seulement montrer comment une situation initiale de pauvreté empêche le mariage, mais feraient aussi apparaître si le célibat forcé a lui-même pour effet de perpétuer, sinon d'aggraver, l'état de pauvreté.

Enfin, une explication complète du célibat paysan, qui devrait rendre compte à la fois de sa genèse et de son maintien, devrait dire pourquoi les paysans qui ne se marient pas restent paysans. Ceci renvoie à l'analyse des obstacles au changement de métier des travailleurs âgés⁸.

Petits et moyens paysans sont les plus atteints par le célibat

On ignorait jusqu'à présent qui sont les chefs d'exploitation et les aides familiaux agricoles qui ont de moindres chances de se marier, depuis une trentaine d'années. Dans l'exemple de la commune qu'il a étudiée en Béarn, vers 1960, P. Bourdieu montre qu'à l'intérieur de l'agriculture familiale, la probabilité du mariage diminue parallèlement au statut socio-économique. Quelle est la portée de cette observation monographique?

Le recensement de population de 1968 apprend tout d'abord que le développement du célibat dans les campagnes correspond en grande partie à l'apparition d'un fort groupe d'aides familiaux qui restent seuls. A 30-39 ans et 40-49 ans, en 1968, environ deux aides familiaux sur trois (66 % et 68 %) ne sont pas encore mariés. La fréquence est bien moindre chez les chefs d'exploitation (15 et 13 %).

Selon notre hypothèse d'analyse, ce sont surtout les fils de petits agriculteurs qui prolongent ainsi une situation d'auxiliaire familial célibataire. Mais il est difficile de vérifier directement cette proposition, car on ne sait pas de quelles catégories d'exploitations familiales sont originaires les aides familiaux qui ne se marient pas; il peut s'agir d'exploitations de tailles très différentes de celles sur lesquelles ils travaillent en 1968. Le fait que la proportion de céliba-

7. Entre 1959 et 1964, 34 000 ouvriers agricoles sont devenus chefs d'exploitation, 16 000 exploitants et 10 000 aides familiaux sont devenus salariés agricoles (Source : *Etudes et conjoncture*, octobre 1966, p. 35). Mais on ne connaît pas l'état matrimonial des uns et des autres à chacune des deux dates.

8. Pour une telle analyse on peut se reporter à : P. Dauce, G. Jegouzo. L'inertie professionnelle des chefs d'exploitation agricole, *Etudes rurales*, n° 36, 1969, p. 37-65 et G. Jegouzo, *Exode agricole et offre régionale d'emplois*, Paris, Cujas, 1973, 232 p.

TABLEAU 1. *Variation du taux de célibat des chefs d'exploitation et aides familiaux selon la superficie de l'exploitation*

	Moins de 5 ha	5-10	10-15	15-20	20-50	50 et plus	Ensemble des exploitations (1)
Taux de célibat à 30-39 ans (générations 1929-1938)							
Total des aides familiaux et exploitants.....	35	36	31	28	22	20	27
Aides familiaux.....	73	73	66	64	66	73	66
Exploitants.....	24	24	18	16	10	9	15
Taux de célibat à 40-49 ans (générations 1919-1928)							
Total des aides familiaux et exploitants.....	31	27	19	16	12	18	18
Aides familiaux.....	78	71	66	64	69	80	68
Exploitants.....	26	20	13	11	8	5	13

1. Y compris les exploitations dont la superficie n'est pas précisée.

Source : RGP de 1968, sondage au 1/20.

taires est toujours très élevée, quelle que soit la taille de l'exploitation où travaillent en 1968 les aides familiaux, permet seulement de penser que ce statut d'auxiliaire implique le célibat. Si, au-delà de 30 ans, et surtout de 40 ans, rares sont les aides familiaux mariés, c'est qu'en principe un aide familial âgé ne peut pas se marier et conserver ensuite ce statut. L'absence de ressources autonomes rendrait précaire la vie du ménage; les droits sociaux des aides familiaux ont même été, pendant longtemps, inférieurs à ceux des ouvriers agricoles.

La situation d'aide familial célibataire reste souvent transitoire comme le soulignent les données de 1968 : sur 110 720 actifs agricoles célibataires âgés de 30-39 ans, 36 % sont aides familiaux et 28 % chefs d'exploitation⁹; à 40-49 ans, l'effectif total est à peu près le même (109 060) mais seulement 22 % sont aides familiaux alors que 40 % sont exploitants¹⁰. Tout se passe comme si la plupart des aides familiaux célibataires devenaient, au-delà d'un certain âge, chefs d'exploitation célibataires. Ces exploitants restés seuls sont surtout établis sur les plus faibles superficies. N'est-ce pas parce que la plupart des aides familiaux dont le célibat se prolonge ne pouvaient devenir que des petits ou moyens paysans ?

Dans la France entière, la probabilité pour un chef d'exploitation de se marier diminue quand la dimension de son exploitation diminue (tableau 1)¹¹. La régularité est trop nette, les écarts sont trop grands, pour que cette observation soit imputable aux erreurs aléatoires. Le taux de célibat à 40-49 ans est de 4 à 5 fois plus élevé sur les exploitations de moins de 10 hectares que sur celles de 50 hectares et plus. Au-delà d'une certaine superficie, les paysans se marient aussi souvent que les cadres moyens ou supérieurs

(graphique 1). Par contre, entre 10 et 20 hectares, les agriculteurs sont aussi souvent — ou à peu près — célibataires que les OS et les manœuvres; au-dessous de 10 hectares, les taux de célibat sont intermédiaires entre ceux des ouvriers non qualifiés des secteurs non agricoles et ceux des ouvriers agricoles — qui sont le plus souvent aussi sans qualification. La probabilité, pour un paysan, de se marier augmente quand la disparité dans les conditions de vie et de travail par rapport à la ville s'amoinde, sinon s'inverse. Les filles de la campagne n'ont plus « honte » d'épouser un agriculteur quand celui-ci a des chances de réussite matérielle qui garantissent l'accès aux valeurs de la modernité.

Dans l'ensemble de la société, plus la position sociale du travailleur est basse, plus la probabilité de rester seul est grande¹². Les classes supérieures (industriels et gros commerçants, cadres supérieurs et professions libérales) ont environ 10 chances sur 100 de plus d'être mariées à 40-49 ans que les OS et les manœuvres, environ 20 chances de plus que les paysans de moins de 10 hectares, environ

9. On sait que dans un certain nombre de cas, le statut d'aide familial et celui d'exploitant correspondent en fait à une même situation de travail; il ne faut donc pas attacher une valeur trop absolue aux distinctions faites par la statistique.

10. Opposer ainsi deux groupes d'âge, c'est supposer implicitement que les générations concernées ont la même histoire, ce qui est en partie inexact.

11. Ceci a été également constaté en Belgique, en 1963-1964. L'enquête portait sur les exploitants à titre professionnel installés sur plus de 1 hectare. Source : *Revue de l'agriculture*, ministère de l'Agriculture, Bruxelles, n° 7-8, juillet-août 1968.

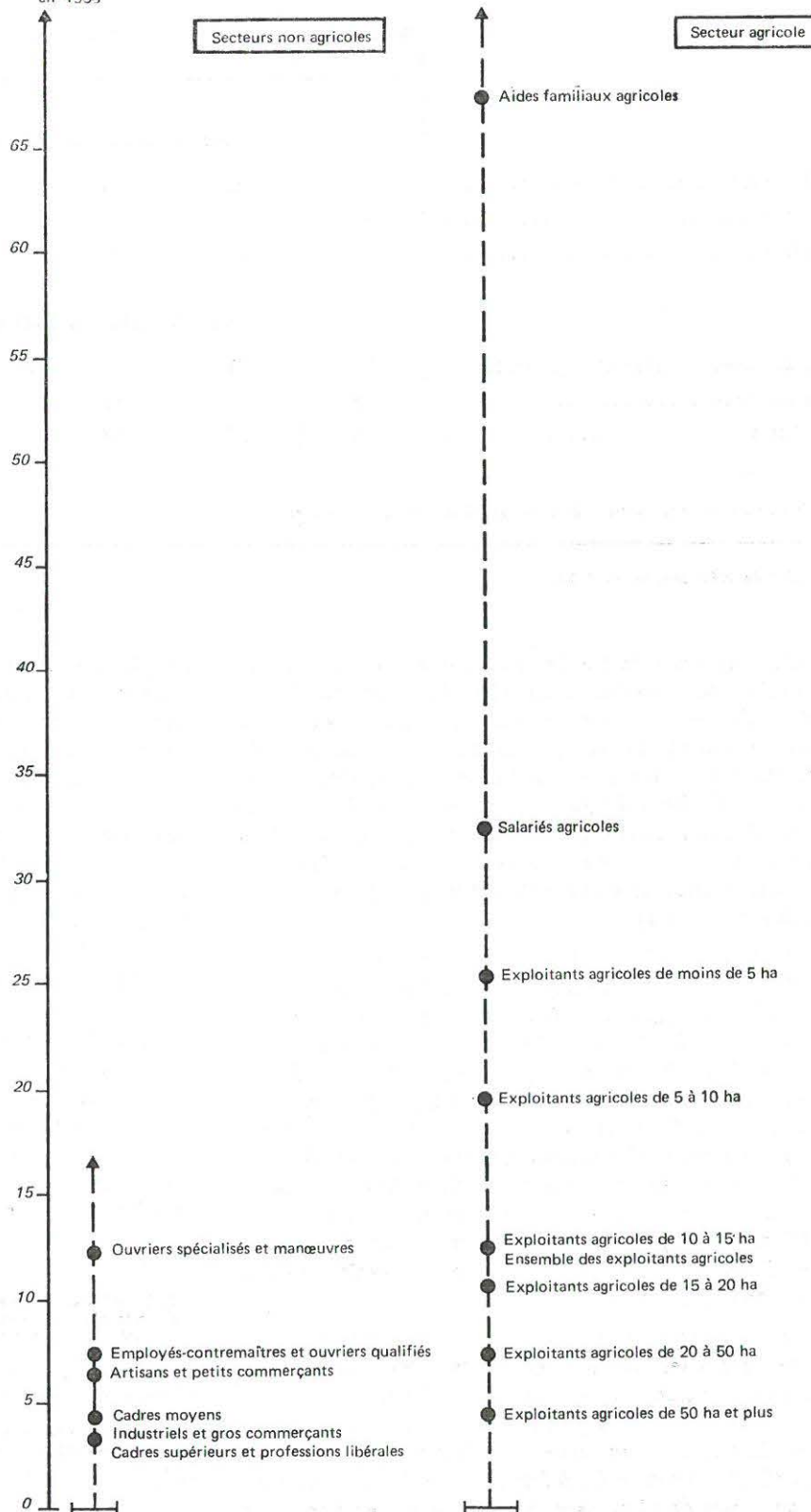
12. Une vue d'ensemble des disparités entre catégories socio-professionnelles a été présentée par L. Roussel. — « La nuptialité en France : précocité et intensité suivant les régions et les catégories socio-professionnelles », *Population*, n° 6, novembre-décembre 1971, p. 1029-1055, p. 1040.

GRAPHIQUE I

Taux de célibat et rang social dans et hors de l'agriculture

Au delà d'une certaine superficie (50 hectares environ), les paysans se marient aussi souvent que les cadres moyens ou supérieurs. En revanche, entre 10 et 20 hectares, les agriculteurs sont aussi souvent célibataires que les OS et les manœuvres. Au dessous de 10 hectares, les taux de célibat sont intermédiaires entre ceux des ouvriers non qualifiés des secteurs non agricoles et ceux des ouvriers agricoles qui sont le plus souvent aussi sans qualification.

Pourcentage d'hommes
Célibataires à 40-49 ans
en 1958



30 chances de plus que les salariés agricoles. Il y a autant de célibataires à 40-49 ans parmi les aides familiaux et ouvriers agricoles que dans l'ensemble des classes supérieures et moyennes. Sur 10 exploitants agricoles célibataires, à peu près 6 (57 %), se trouvent sur moins de 15 hectares. C'est pour les petits agriculteurs que le célibat forcé a atteint une grande ampleur depuis une trentaine d'années, alors qu'il n'était très répandu auparavant que chez les salariés agricoles et les gens de maison.

Établir qu'au sein de l'agriculture, comme dans les catégories non agricoles, la probabilité de se marier se hiérarchise en fonction du rang économique et social permet de prouver que la position sociale des petits et moyens agriculteurs se dégrade parallèlement à l'accroissement de leur taux de célibat. Le groupe des salariés agricoles ayant toujours eu, en moyenne, des conditions d'existence très précaires, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit depuis longtemps très atteint par le célibat.

La fille d'agriculteurs préfère un ouvrier à un petit ou moyen paysan

La liaison entre petite dimension de l'exploitation et taux élevé de célibat oblige à s'interroger pour savoir où est la cause et où est l'effet. Dans certains cas, n'est-ce pas parce que l'exploitant agricole est célibataire qu'il se trouve sur une petite surface? Le besoin de main-d'œuvre peut augmenter avec la taille de l'exploitation et les exploitants déjà mariés sont sans doute davantage incités à accroître leur domaine. Mais comme il est à peu près certain que la plupart des paysans célibataires ne vivent pas seuls, ou ne travaillent pas seuls, il est sans doute rare qu'ils soient établis sur peu de surface parce qu'ils sont sans épouse. Le sens de la causalité est inverse comme le révèle le témoignage de cette fille d'agriculteurs de Loire-Atlantique à qui on demandait si elle se marierait avec un garçon « riche de qualités » installé sur 20 hectares : elle n'hésitait pas à répondre brutalement « ça m'est égal, 20 hectares ce n'est pas assez... chez nous, 40 hectares c'est bien »¹³.

En effet, l'élévation du revenu moyen, permise par la croissance économique a entraîné un accroissement du seuil de dimension des exploitations agricoles à partir duquel il est possible de parvenir à une situation matérielle proche de — ou égale à — la norme urbaine. Un certain nombre de candidats au métier d'agriculteur qui ne pouvaient pas atteindre ce seuil, n'ont pas pu trouver de femme. Ils ont constitué un groupe d'importance croissante de célibataires qui sont restés plus ou moins longtemps aides familiaux et qui sont devenus exploitants sur peu de terre.

Quand on a pu mesurer le taux d'exode agricole des garçons et des filles d'exploitants agricoles en fonction de la dimension de l'exploitation des parents, il est apparu que le taux féminin restait élevé quand cette dimension augmentait, contrairement au taux masculin¹⁴. Sur toutes les catégories de surface, il y aurait une menace de célibat forcé pour les garçons qui choisissent le métier agricole. Mais les fils de gros paysans sont les mieux placés dans la

répartition de la pénurie et ont plus de succès que les fils de petits et moyens paysans auprès des filles de moyens et petits paysans.

Concurrencés par les prétendants issus des grandes fermes, les garçons issus de la petite et moyenne paysannerie le sont encore plus par ceux qui ont un emploi de type urbain. A quel niveau social se situent les travailleurs non agricoles que les filles nées en milieu agricole préfèrent aux garçons qui restent à la campagne? Selon la statistique des mariages de 1969, 1970 et 1971, les filles d'agriculteurs épousent des actifs de toutes les catégories sociales (tableau 2); mais plus le statut social est élevé, moins elles ont de chances d'épouser un urbain¹⁵. Il est exceptionnel qu'une fille de la campagne se marie avec un industriel ou un cadre supérieur; il est très fréquent qu'elle épouse un ouvrier ou un employé. Un grand nombre de filles d'agriculteurs préfèrent, à un petit ou moyen paysan, un employé ou un ouvrier, même si cet ouvrier est OS ou manœuvre. En 1971, à peu près autant d'entre elles ont épousé un OS ou un manœuvre qu'un exploitant agricole (6 629 cas et 6 645 cas), que celui-ci soit un gros, un moyen ou un petit agriculteur. On sait aussi que nombre de garçons issus de la campagne deviennent ouvriers et même OS ou manœuvres, plutôt que de rester à la terre. Sur le marché matrimonial, les fils de la petite et moyenne agriculture se trouvent ainsi concurrencés à la fois par des garçons nés à la ville et par des garçons nés à la terre mais ayant un emploi de type urbain, cet emploi fut-il très modeste.

Ce phénomène reste vrai, malgré le retour à la terre observé actuellement d'un certain nombre de filles de paysans. Entre 1969 et 1971, environ 13 000 à 14 000 paysans se sont mariés chaque année; leurs épouses exerçaient un métier non agricole dans environ 5 500 à 6 000 cas. On peut supposer que la moitié de ces cas représentent un retour à la terre car on sait par ailleurs que, parmi les filles qui ont épousé un agriculteur au cours de ces années, environ 3 000 sont nées en milieu non agricole. Ce chiffre montre aussi que le déficit proprement agricole n'a pas été comblé par des apports en provenance des catégories sociales non agricoles. Sans doute une fraction accrue de paysans épousent des filles nées hors de l'agriculture : de 18 % au cours de la période 1920-1959¹⁶, le taux est passé à environ 25 % entre 1969 et 1971. Mais contrairement à une opinion courante, de moins en moins de filles de non paysans se marient avec des agriculteurs. La probabilité pour une fille née hors de l'agriculture d'épouser un paysan reste toujours très faible; en 1971, elle varie entre 0,8 % pour les filles de cadres moyens et supérieurs et 2,1 % pour les filles d'artisans et petits commerçants.

13. Source : *Jeunes agriculteurs*, « J'épouserai un agriculteur si... », mars 1967, p. 45.

14. Pour le Finistère, voir G. Jégouzo et B. Roze. — *Le destin scolaire et social des jeunes d'origine agricole* (enquêtes en Bretagne), INRA (Station d'économie rurale de Rennes), décembre 1972, 155 p.; p. 81.

15. Ceci pouvait déjà se déduire des résultats de l'enquête d'A. Girard (*op. cit.*) relative aux mariages des années 1920 à 1959. La statistique que nous utilisons a pour intérêt de préciser l'évolution survenue depuis lors et de fournir pour la période actuelle une information beaucoup plus détaillée.

16. A. Girard. — *Le choix du conjoint*, INED, cahier n° 44, PUF, 1964, p. 78.

TABLEAU 2

**Avec qui se marient actuellement
les filles d'agriculteurs exploitants ?**

	Mariages de 1969		Mariages de 1970		Mariages de 1971	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie sociale de l'époux :						
Agriculteurs exploitants.....	7 536	17,5	6 717	15,9	6 645	15,3
Salariés agricoles.....	1 515	3,5	1 445	3,4	1 242	2,9
Industriels et gros commerçants.....	230	0,5	203	0,5	147	0,3
Professions libérales et cadres supérieurs.....	1 183	2,8	1 273	3,0	1 282	2,9
Cadres moyens.....	3 931	9,1	4 371	10,3	4 549	10,5
Artisans et petits commerçants.....	1 348	3,1	1 129	2,7	1 216	2,8
Employés.....	5 044	11,7	5 137	12,2	5 088	11,7
Contremaîtres et ouvriers qualifiés....	12 826	29,9	12 619	29,9	12 985	29,9
OS et manœuvres.....	6 095	14,2	6 001	14,2	6 629	15,2
Personnels de service.....	465	1,1	498	1,2	528	1,2
Autres actifs.....	1 291	3,0	1 329	3,1	1 369	3,1
Étudiants.....	1 117	2,6	1 221	2,9	1 449	3,3
Militaires du contingent.....	157	0,4	167	0,4	162	0,4
Personnes non actives.....	159	0,4	95	0,2	117	0,3
Catégorie non déclarée.....	67	0,2	39	0,1	66	0,1
Total	42 966	100,0	42 244	100,0	43 474	100,0

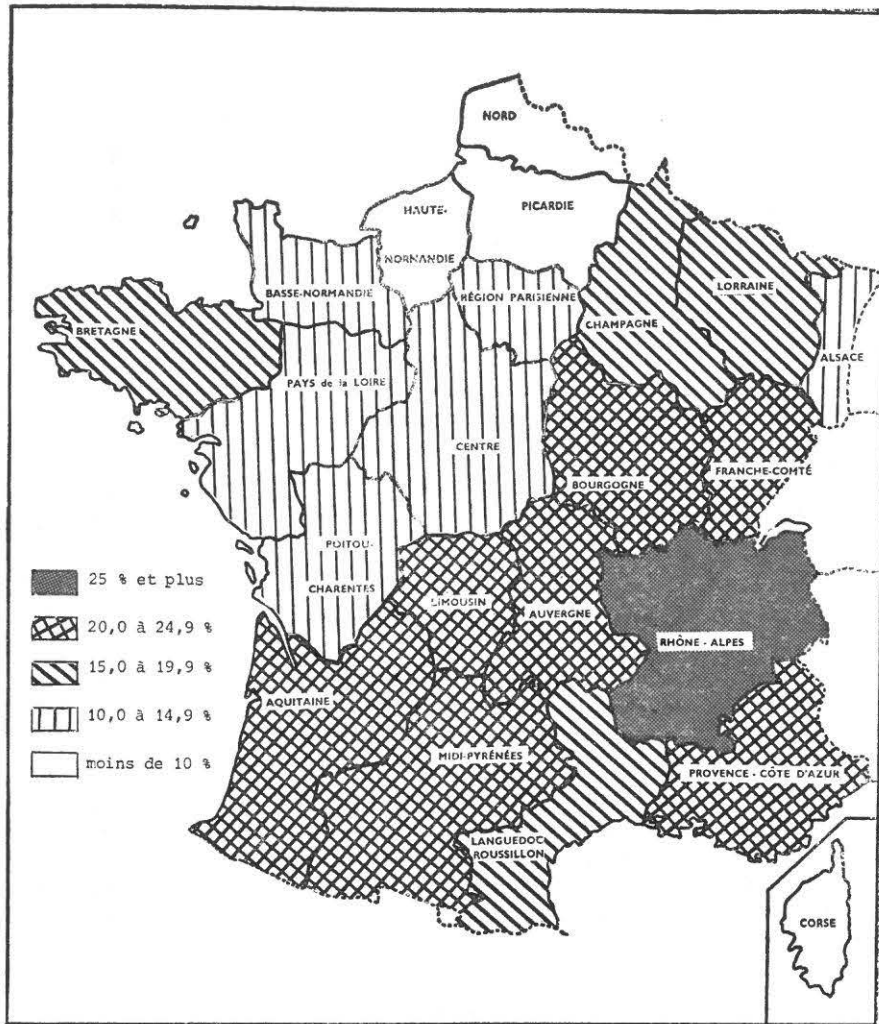
Source : INSEE, statistiques des mariages.

TABLEAU 3

**Avec qui se marient actuellement
les agriculteurs exploitants ?**

	Mariages de 1969		Mariages de 1970		Mariages de 1971	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie sociale du père de l'épouse :						
Agriculteurs exploitants.....	7 536	54,3	6 717	52,3	6 645	51,0
Salariés agricoles.....	463	3,4	407	3,2	439	3,4
Industriels et gros commerçants.....	110	0,8	186	0,6	76	0,6
Professions libérales et cadres supérieurs.....	149	1,1	157	1,2	173	1,3
Cadres moyens.....	150	1,1	157	1,2	182	1,4
Artisans et petits commerçants.....	498	3,6	585	3,9	537	4,1
Employés.....	379	2,7	446	3,5	437	3,4
Contremaîtres et ouvriers qualifiés....	715	5,1	659	5,1	751	5,8
OS et manœuvres.....	772	5,6	770	6,0	788	6,0
Personnels de service.....	39	0,3	46	0,4	38	0,8
Autres actifs.....	101	0,7	103	0,8	100	0,8
Personnes non actives.....	897	6,5	1 865	14,6	2 002	15,4
Catégorie non déclarée ¹	2 059	14,8	930	7,2	849	6,5
Total	13 868	100,0	12 842	100,0	13 017	100,0

1. Les cas de non déclaration ont beaucoup diminué en 1970 et 1971 par rapport à 1969. Cette diminution s'est traduite essentiellement par une augmentation des cas où le père de l'épouse est déclaré inactif.



GRAPHIQUE II
**Taux régionaux de célibat
à 40-49 ans, chez les exploitants
et aides familiaux agricoles
nés entre 1919 et 1928**

L'examen de l'origine sociale des filles nées hors de l'agriculture qui épousent actuellement des paysans confirme que le prestige du métier de la terre est généralement faible (tableau 3). Cette fois encore, s'il existe à tous les niveaux de la hiérarchie des filles qui acceptent d'être épouses de paysans, l'événement a une probabilité d'autant moins faible que le niveau social est bas. Quand un paysan trouve femme hors de l'agriculture, il s'agit dans la majorité des cas d'une fille dont les parents sont employés ou ouvriers, et plus souvent OS ou manœuvres qu'ouvriers qualifiés.

Dans l'ensemble de la société, le choix du conjoint subit un déterminisme social très fort¹⁷. Les observations faites par P. Bourdieu dans l'exemple d'une commune rurale béarnaise montrent que le milieu agricole obéit à la loi générale. On ignore avec qui les gros paysans se marient aujourd'hui; bien que leur taux de nuptialité soit égal à celui des cadres supérieurs, leur position sociale se serait peut-être un peu abaissée du fait de la nécessité, pour certains, de chercher une épouse dans la moyenne paysannerie ou dans les couches inférieures des classes moyennes non agricoles.

L'évolution est plus claire pour les petits et moyens paysans. Non seulement les filles d'origine agricole leur préfèrent des OS et des manœuvres mais un nombre bien moindre de filles d'origine ouvrière les préfèrent aux travailleurs de la ville. On détient là la preuve la plus manifeste de l'abaissement, depuis 30 ans, de la position sociale de la petite et moyenne paysannerie; l'abaissement est tel qu'il place souvent celle-ci au-dessous des couches inférieures de la classe ouvrière.

Si les filles de paysans refusent davantage que les garçons les difficiles conditions d'existence de la campagne, c'est en partie parce qu'elles sont assez souvent plus scolarisées¹⁸. Mais les informations plus détaillées obtenues depuis lors sur les disparités de scolarisation selon les sexes obligent à nuancer cette hypothèse¹⁹. La position sociale des conjoints des filles d'agriculteurs montre que le niveau culturel des prétendants de la ville est, le plus souvent, assez peu différent de celui des prétendants restés à la terre.

Mais il n'est pas improbable que même l'école élémentaire réalise mieux la diffusion des modèles urbains auprès des filles que des garçons. Les garçons qui restent à la terre ont plus de chances de se marier quand ils ont des diplômes plus élevés : si à 40-49 ans en 1968, l'ensemble des aides familiaux et exploitants sont célibataires dans 18 % des cas, ceux qui ont un diplôme égal ou supérieur au BEPC ne le sont que dans 6 % des cas. Mais on retrouve ici en partie le rôle de la taille de l'exploitation car celle-ci est corrélée avec le niveau de formation.

Les variations dans la dimension des exploitations permettent également d'interpréter les inégalités géographiques du célibat.

17. A. Girard, *op cit.*

18. Article précité d'*Economie et statistique*, p. 18.

19. Cette question est reprise et développée dans un ouvrage en préparation sur l'école en milieu rural.

Célibat plus répandu là où la pauvreté paysanne est fréquente

La relation négative entre taux de célibat et superficie de l'exploitation contribue à expliquer une grande part des disparités constatées entre régions dans la proportion d'agriculteurs célibataires (graphique II). Les régions où une fraction comprise entre le 1/5 et le 1/4 des exploitants et aides familiaux agricoles ne sont pas encore mariés à 40-49 ans sont les suivantes en 1968 :

Rhône-Alpes.....	25,6 %	Limousin.....	23,8 %
Auvergne.....	24,4 %	Provence.....	22,3 %
Franche-Comté.....	24,1 %	Aquitaine.....	21,1 %
Midi-Pyrénées.....	23,7 %	Bourgogne.....	20,3 %

Dans ces diverses zones, les petites exploitations sont fréquentes. Même là où le taux régional moyen de célibat paysan est élevé, les chances de mariage restent fortes sur les plus grandes exploitations. Inversement, là où le célibat paysan est en moyenne rare (Picardie, Nord, Haute-Normandie), il demeure fréquent sur les petites exploitations. Bien que la faiblesse du sondage d'où sont issues ces informations empêche d'avancer des chiffres sûrs, on peut affirmer que *partout les chances de se marier baissent quand la surface diminue* : la diminution est moindre, et se réalise à partir de seuils de dimension plus bas, dans les régions de faible célibat; elle est plus accentuée, et se manifeste sur des surfaces plus élevées, dans les zones à célibat fréquent. Si dans l'ensemble de la France, ce n'est qu'au-dessous de 10 hectares que la proportion de célibataires est plus élevée chez les paysans que chez les OS et les manœuvres, il en est également ainsi entre 10 et 20 hectares dans les régions de montagne; c'est d'ailleurs en pays de montagne que le célibat paysan s'est développé le plus tôt ²⁰.

Dans les régions où le célibat est anormalement élevé chez les paysans, l'est-il également pour l'ensemble de la population rurale? Il pourrait en être ainsi car la localisation du domicile, et en particulier le degré d'isolement, influence les conditions matérielles d'existence. Seul le recensement de 1962 nous informe sur la nuptialité des ruraux non agricoles. Dans la France entière, les chances de mariage sont, à chaque âge, du même ordre chez les actifs non agricoles qu'ils soient ruraux ou urbains. Le taux de célibat des ruraux non agricoles est dans toutes les régions inférieur, à 35-44 ans, à celui des travailleurs de la terre ²¹, et varient beaucoup moins, d'une région à l'autre, que ce dernier (tableau 4). Il n'y a pas de corrélation, ni positive ni négative, entre les deux taux; cependant, le célibat rural est aussi plus élevé dans les zones de montagne que dans l'ensemble de la France. La conclusion principale est que les taux anormalement élevés de célibat sont spécifiques au milieu agricole et non pas au milieu rural ²²; l'opposition principale n'est pas entre les villes et les campagnes. Ceci oblige à rechercher d'abord les causes du phénomène étudié dans des facteurs propres à l'agriculture, sans oublier que l'exode, qui fait diminuer les chances de mariage de ceux qui restent, est le résultat d'un rapport entre une situation agricole et une situation non agricole.

On a vu que les OS et les manœuvres sont inégalement préférés, selon les régions, aux paysans, que dans le Nord ils le sont beaucoup moins souvent que dans les zones de montagne ou en Bourgogne. Si ces disparités géographiques renvoient à des disparités économiques dans la condition paysanne, à taille égale des exploitations et surtout, à pauvreté objective égale des agriculteurs il y a encore des différences, selon les zones (régions, départements et cantons), dans le surdéveloppement de leur célibat. L'analyse du cas breton révèle qu'il faut en rechercher l'explication dans l'hétérogénéité des groupes d'appartenance ²³.

Comportements urbains et célibat

On est surpris de constater combien est inégal le surdéveloppement du célibat paysan à l'intérieur d'une région comme la Bretagne qui semble relativement homogène. Dans l'agriculture finistérienne l'exclusion du mariage est nettement plus forte : à 35-44 ans en 1968 ²⁴ il y a dans ce département 108 % de plus de célibataires en agriculture que dans la population non agricole contre 58 % dans le Morbihan, 55 % dans les Côtes-du-Nord et 37 % seulement en Ille-et-Vilaine (tableau 5). A peu près un paysan finistérien sur trois est célibataire à 35-44 ans, contre un sur quatre dans le Morbihan, un sur cinq dans les Côtes-du-Nord et un sur huit en Ille-et-Vilaine.

De plus, dans chaque département, l'exclusion du mariage atteint très inégalement les paysans des diverses zones ainsi que l'indique la carte des taux de célibat par canton (graphique III). Les taux sont parfois très élevés par rapport à la moyenne non seulement nationale, mais régionale et départementale. Dans le Finistère, où la situation est la plus critique, la très grande fréquence du célibat (de l'ordre de 40 à 50 %) que connaissent sept cantons, indique quelle gravité a pu atteindre parfois la crise de l'agriculture familiale. Paradoxalement, semblable crise semble inexis-

20. Il faudrait aussi expliquer pourquoi la probabilité pour un ouvrier agricole de ne pas se marier varie beaucoup selon les régions. La ZEAT (Zone d'étude et d'aménagement du territoire) est le niveau auquel les statistiques présentent ces variations sans trop d'erreurs aléatoires.

En 1968, le taux moyen national de célibat à 40-49 ans (33 %) est dépassé dans :

- le Centre-Est (Rhône-Alpes et Auvergne) : 50 %;
- l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou) : 43 %;
- l'Est (Franche-Comté, Lorraine et Alsace) : 41 %.

Par contre, le taux est inférieur dans le Nord (28 %) et le Midi méditerranéen (20 % en Languedoc et Provence). Les écarts connus dans le niveau moyen des salaires agricoles expliquent mal ces variations. Notre connaissance des conditions objectives de travail et d'existence des ouvriers agricoles est trop sommaire pour rendre compte des disparités géographiques de leur célibat.

21. Ce qui est vrai au niveau régional ne l'est pas toujours à un niveau géographique plus réduit. Nous avons pu le vérifier en Bretagne (cf. *infra*).

22. Voir l'opposition entre le citadin du bourg et le paysan des hameaux décrite par P. Bourdieu, article cité, p. 61 et suiv. On sait maintenant que le rang social est la donnée la plus fondamentale, qu'il s'agisse du bourg ou de la campagne.

23. Définis comme les groupes dans lesquels les agents sont intégrés économiquement et culturellement.

24. Dépouillement particulier effectué par la Direction régionale de Rennes de l'INSEE, à la demande de l'INRA. Il s'agit d'un sondage aux trois quarts. Les salariés agricoles sont distingués des agriculteurs exploitants mais aucune répartition n'est faite au sein des actifs non agricoles.

	% des célibataires à 35-44 ans en 1962		Rapport ¹ : $\frac{a}{b} \times 100$
	dans la population rurale agricole (a)	dans la population rurale non agricole (b)	
Franche-Comté.....	35	15	234
Rhône-Alpes.....	34	16	219
Limousin.....	31	14	228
Auvergne.....	31	17	187
Lorraine.....	30	13	227
Midi-Pyrénées.....	29	15	195
Bretagne.....	28	14	196
Bourgogne.....	28	16	180
Provence-Côte d'azur.....	27	20	136
Aquitaine.....	27	13	207
Alsace.....	24	9	266
Poitou-Charentes.....	23	13	186
Champagne.....	23	15	150
Centre.....	21	14	155
Pays de la Loire.....	21	12	183
Languedoc.....	21	17	126
Région parisienne.....	21	15	140
Haute-Normandie.....	20	12	159
Basse-Normandie.....	18	10	176
Picardie.....	18	12	153
Nord.....	17	12	140
Moyenne nationale	26	14	182

1. Ce rapport permet de comparer le taux de célibat agricole à celui du milieu rural non agricole. Cet indice vaudrait 100 si les taux de célibat étaient les mêmes. Ici, le rapport moyen est de 182 : le taux de célibat agricole est supérieur aux taux de célibat rural non agricole. On voit que c'est en Alsace (266) que la comparaison est la plus défavorable aux paysans puisque c'est dans ce département que l'écart entre les taux de célibat des populations est le plus important. C'est dans le Languedoc qu'il y a le moins de différence entre les deux milieux (126).

TABLEAU 4

Le célibat masculin des campagnes : un phénomène agricole ou rural ?

TABLEAU 5

Bretagne : taux de célibat masculin à 35-44 ans dans les générations 1924-1933

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Chez les exploitants agricoles et les aides familiaux.....	21	31	13	24	22
Chez les actifs non agricoles.....	14	15	9	15	13

Source : Recensement de population de 1968.

tante au même moment dans un département bien proche : l'Ille-et-Vilaine. Ici, les paysans se marient beaucoup plus que ceux du Finistère; ils ont même souvent plus de chances de se marier que la moyenne des actifs non agricoles. Dans 62 % des cantons d'Ille-et-Vilaine, le célibat paysan est inférieur au célibat non agricole.

Au-delà des différences entre départements et cantons, il y a une opposition d'ensemble entre la Basse-Bretagne et la Haute-Bretagne, le taux le plus fréquent de paysans célibataires étant de 20 à 30 % à l'Ouest et seulement de 10 à 20 % à l'Est. Pourquoi existe une telle opposition, alors que les structures de production et les niveaux de revenus agricoles sont à peu près identiques ici et là? Les

populations agricoles de Haute et Basse-Bretagne ont une histoire différente, l'exode agricole s'étant accéléré plus tôt ici que là. Dans les générations 1945-1955, le taux de départ hors de l'agriculture est encore plus élevé dans le premier département et la différence reste plus accentuée pour les filles que pour les garçons. Les départs des filles sont restés relativement peu importants en Ille-et-Vilaine jusqu'à une date récente d'où un déséquilibre des sexes moindre, sinon inexistant²⁵.

25. Dans d'autres cas, l'équilibre s'établit à un niveau d'effectifs faibles aussi bien pour les garçons que pour les filles; il en est ainsi dans le centre du Finistère.

GRAPHIQUE III. Bretagne : taux cantonaux de célibat à 35-44 ans, chez les exploitants et aides familiaux agricoles nés entre 1924 et 1933



Dans chaque département, l'exclusion du mariage atteint très inégalement les paysans des diverses zones. Ainsi en Bretagne, c'est le Finistère qui connaît la situation la plus critique; le taux atteint 40 à 50 % dans sept cantons.

En revanche, semblable crise semble inexistante dans un département

proche comme l'Ille-et-Vilaine, où les paysans se marient beaucoup plus que ceux du Finistère. Ils ont même souvent plus de chance de se marier que la moyenne des actifs non agricoles, dans plus de la moitié des cantons de ce département.

Les modèles culturels urbains se sont répandus plus rapidement dans les populations agricoles du Finistère. Leur diffusion a été sans doute favorisée dans ce cas par le type d'urbanisation; les villes y étant plus nombreuses et plus disséminées, les disparités dans les conditions matérielles d'existence ont été visibles plus tôt. Si la situation agricole objective était à peu près semblable en Haute et Basse-Bretagne, les groupes d'appartenance ne l'étaient pas.

Finalement, si l'on excepte les régions d'agriculture déshéritée comme celles de montagne, où le dénuement et l'isolement atteignent des degrés si élevés qu'ils suffisent à eux seuls à diminuer les chances matrimoniales, ailleurs les conditions matérielles d'existence ne jouent pas, à elles-seules, un rôle déterminant dans la genèse du célibat. Ainsi les agriculteurs se seraient moins mariés en Haute-Bretagne, Basse-Normandie, dans les Pays de la Loire, si les chances de mariage avaient été liées au seul niveau de revenu agricole. Inversement, les paysans célibataires ne sont pas toujours ceux qui ont le moins d'argent.

Si le célibat forcé s'est généralisé dans la petite et moyenne paysannerie française, en 1968 il n'avait pas encore atteint tout le territoire. Mais les modèles urbains tendent actuellement à se diffuser dans toutes les campagnes. Divers indices montrent que la situation sociale agricole de l'Ille-et-Vilaine reproduit, avec du retard, celle du Finistère. C'est maintenant que le célibat paysan s'étend en Haute-Bretagne. S'il y a des facteurs qui ont pour effet de réduire le déséquilibre des sexes en agriculture, d'autres contribuent dans le même temps à l'accroître. Le retour à l'équilibre sera encore beaucoup plus lent qu'on ne pouvait le penser.



Pour connaître la signification du surdéveloppement du célibat paysan, nous avons cherché à déterminer quels sont les travailleurs de la terre qui ont de moindres chances matrimoniales. Au groupe traditionnel des ouvriers agricoles célibataires s'ajoutent maintenant les exploitants installés sur de petites ou moyennes surfaces, ainsi que les aides familiaux qui ne peuvent eux-mêmes s'établir que sur des surfaces réduites. Il n'y a évidemment pas correspondance complète entre la hiérarchie des surfaces et la hiérarchie des positions économiques et sociales à l'intérieur de l'agriculture. Mais tout donne à croire que, dans l'ensemble de la France comme dans toutes les régions, ce sont les travailleurs de la terre les plus démunis qui ont le moins de chances de se marier. Le célibat forcé n'a pas cependant atteint partout au même degré la petite et moyenne paysannerie du fait des différences locales et régionales dans les contextes socio-culturels.

Dans l'ensemble de la société, le célibat atteint davantage les catégories défavorisées. Donc, si l'on constate que les chances de mariage diminuent en milieu agricole, cela signifie que de nouvelles couches de travailleurs de la terre sont passées dans les groupes défavorisés. Les chances au mariage sont amoindries par rapport à autrefois, et sont devenues très inférieures à celles des couches inférieures de la classe ouvrière: la dégradation, sur ce point, de la situation des petits et moyens paysans renvoie à la détérioration de leurs conditions matérielles d'existence et en aggrave les conséquences.

Guenhaël JEGOUZO et Jean-Louis BRANGEON appartiennent à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Ils ont bénéficié de la collaboration de Bernard ROZE et Marie-Anne BREMAUD.

Réseau d'information comptable agricole

Résultats des entreprises adhérentes

Mis sur pied depuis 1968, le Réseau d'Information Comptable Agricole (R.I.C.A.) a suivi en 1970 et 1971 les comptabilités d'un échantillon de près de 3 000 exploitations agricoles. L'échantillon retenu par le Réseau a été déterminé en fonction de trois critères :

- un critère géographique, comprenant 10 modalités (circonscriptions regroupant plusieurs régions de programme) ;
- un critère économique, en fonction du type d'activité agricole, qui comprend 26 modalités : les « Orientations technico-économiques » ;
- un critère de dimension en fonction de la superficie, et qui comprend 5 modalités : la superficie agricole utilisée.

Les données publiées dans ce volume, relatives à la période couvrant l'exercice 1970, sont ventilées en quatre groupes : appareil de production, produits, charges, ratios d'exploitation. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux détaillés, accompagnés de graphiques et de commentaires. Ceux-ci soulignent l'existence de certaines disparités régionales et sectorielles de l'agriculture française. Une présentation de l'enquête et des principales définitions retenues facilite l'interprétation de ces résultats.

Par l'abondance de leurs informations, les publications des résultats du R.I.C.A. constituent une illustration des possibilités incluses dans ce nouvel instrument d'observation pour la statistique agricole.

DEUX VOLUMES PARUS :

Résultats de 1970 - 240 pages. Prix : 30 F.

Résultats de 1971 - 160 pages. Prix : 20 F.

EN VENTE :

A l'I.N.S.E.E., 29, quai Branly, 75700 Paris. C.C.P. Paris 9063-62. Dans toutes les Directions régionales et Observatoires économiques régionaux de l'I.N.S.E.E. et chez les libraires spécialisés.

SP 350

Paupérisation en agriculture

La pauvreté est encore fréquente dans les campagnes. Elle persiste malgré l'accélération de l'exode agricole et l'augmentation du rythme de disparition de l'agriculture à temps complet dans les plus petites unités de production. Telle est la conclusion à laquelle on aboutit quand on procède à un examen de toutes les infériorités qui frappent actuellement les familles paysannes.

La pauvreté se définit d'abord comme un manque d'argent. Aucune statistique n'ayant pu être établie jusqu'à présent sur la répartition des familles agricoles selon le montant des ressources par tête (1), on est incapable de dire quelle proportion d'entre elles ont un revenu par personne inférieur à un certain seuil. Mais le réseau d'information comptable agricole (R.I.C.A.) qui chiffre le "revenu net d'activité agricole par travailleur à temps complet", permet d'affirmer que s'il existe des agriculteurs riches, il y en a d'autres qui ont des revenus très bas. Ainsi, en 1971 (2), les revenus moyens de groupes définis par leur surface, leur système de production et leur localisation, vont de 6 734 F (exploitations bovines de 5 à 10 ha de la région Rhônes-Alpes) à 113 956 F (exploitations de terres arables et bovins de 100 ha et plus dans la zone Nord-Picardie), soit un éventail de 1 à 17. Encore les plus petits revenus ne sont-ils pas représentés dans l'échantillon du R.I.C.A. qui ne couvre pas, pour le moment, toutes les catégories d'exploitations, et qui n'est donc pas représentatif de l'ensemble de l'agriculture française (3).

Si être pauvre c'est avoir moins d'argent, c'est surtout avoir moins de tout. Aux inégalités proprement économiques s'ajoutent, en se cumulant, les inégalités devant la santé, l'éducation, la culture, le repos (4) et (5). Les difficultés qu'ont les paysans à se marier constituent l'un des indices les plus

révélateurs de la multiplicité des infériorités qui existent dans les campagnes (6). En 1968, la proportion d'hommes célibataires à 40-49 ans s'élevait

(1) On élimine évidemment les statistiques fiscales et les déclarations de revenus faites lors des enquêtes sur les conditions de vie.

(2) Il s'agit d'une bonne année pour la moyenne de la paysannerie française par rapport aux années précédentes, le "résultat brut d'exploitation" ayant augmenté par exploitation de 6,8% en valeur réelle contre 4,3% en moyenne au cours des années 1966 à 1970 ; mais elle a été moins exceptionnelle que les années 1972 (+ 13,4 %) et 1973 (+ 10,4 %). Source : Economie et Statistique, juin 1974, page 49.

(3) La seule courbe de distribution de "revenus agricoles" qui ait été estimée pour l'ensemble de l'agriculture est celle du "résultat brut d'exploitation". Ce revenu n'est pas la seule ressource des familles agricoles et n'est pas approprié intégralement par ces familles. De plus, l'estimation de la distribution repose sur des hypothèses très critiquables. Notons cependant qu'il apparaît dans ce cas que l'agriculture française se caractérise par un grand nombre de petits revenus et un petit nombre de gros revenus. Voir P. Greiner et B. Perillat, Les résultats économiques des exploitations agricoles en 1967, Cahiers de Statistique Agricole, janv.-févr. 1972, pp. 39-60.

(4) Pour un premier bilan chiffré se reporter à notre premier document sur la pauvreté en agriculture.

(5) Les privations pouvant augmenter avec les "quantités consommées", le degré de pauvreté ou d'infériorité peut s'apprécier par rapport à la situation moyenne, médiane ou modale, de la société.

(6) Mais le taux de célibat n'indique pas de manière précise l'extension et l'intensité de la pauvreté car celle-ci n'exclut pas toujours du mariage.

à 13 % chez les exploitants, 33 % chez les salariés agricoles et 68 % chez les aides familiaux contre 10 % en moyenne dans l'ensemble de la population active française.

On pourrait estimer qu'il s'agit là d'un phénomène marginal puisqu'à l'exception de la catégorie numériquement peu nombreuse des aides familiaux, la plupart des paysans se marient. En fait, le risque de célibat qu'implique le choix de la profession agricole est plus élevé que l'indique la comparaison des pourcentages de non mariés dans les catégories agricoles et non agricoles : la perspective de ne pas se marier étant pour les garçons une cause d'exode, la proportion de célibataires constatée chez ceux qui sont restés dans l'agriculture n'exprime qu'un déséquilibre atténué par des départs.

D'autre part, la moyenne statistique masque des disparités importantes : chez les chefs d'exploitation, le célibat à 40-49 ans est deux fois plus fréquent qu'en moyenne au-dessous de 5 ha et concerne 1 paysan sur 5 entre 5 et 10 ha (7). On retrouve ici l'opposition entre une agriculture riche et une agriculture défavorisée puisque les agriculteurs installés sur 50 ha et plus se marient autant que les cadres supérieurs alors qu'au-dessous de 10 ha, le célibat est près de deux fois plus fréquent que chez les O.S. et les manoeuvres.

Cette pauvreté, au sens étroit et au sens large, qui persiste de façon certaine en milieu agricole ne correspond-elle qu'aux séquelles de situations antérieures en voie de résorption progressive sous l'effet de facteurs d'enrichissement ou bien son importance relative tend-elle à se maintenir, sinon parfois à s'accroître, sous l'influence inverse de processus permanents de paupérisation, c'est-à-dire d'infériorisation, conçue elle-même de façon étroite (8) ou large (9) ? L'histoire du célibat paysan révèle que la situation dans les campagnes était, à cet égard, meilleure il y a 30 ans que maintenant.

L'accroissement du célibat forcé comme élément et preuve d'une paupérisation au sein de la petite et moyenne paysannerie au cours des 30 dernières années

Si les petits et moyens paysans ont actuellement des difficultés à trouver une épouse, il s'agit d'une situation relativement nouvelle. En 1926 (10), la proportion moyenne de célibataires à 40-49 ans dans la population totale des exploitants et aide-familiaux (7 %) était deux fois et demie plus faible qu'en 1968. A cette époque, les agriculteurs se mariaient, en moyenne, plus souvent que les ouvriers ; le célibat n'était très important que pour les salariés agricoles (figure 1). Après la guerre, la situation est devenue toute autre : non seulement les chances de se marier ont diminué pour les paysans mais elles ont diminué bien plus pour eux que pour les ouvriers. En 1954, 17 % des agriculteurs ne sont pas mariés à 35-44 ans contre 11 % des ouvriers. Le retournement de la situation s'est en fait amorcé dès la période 1930-1940 car les premières générations agricoles atteintes dans leur ensemble par le célibat sont nées entre 1910 et 1919. La probabilité de se marier a encore baissé dans les campagnes entre 1954 et 1968 alors qu'elle restait à peu près constante dans l'ensemble de la population non agricole.

C'est à la fois le célibat prolongé et définitif qui s'est accru en milieu agricole car l'âge au mariage, qui a été toujours élevé chez les cultivateurs, a aussi augmenté depuis une trentaine d'années, contrairement à ce qui s'est passé dans l'ensemble de la population (11).

(7) Les écarts seraient sans doute plus marqués s'ils étaient mesurés en fonction de la dimension économique des exploitations.

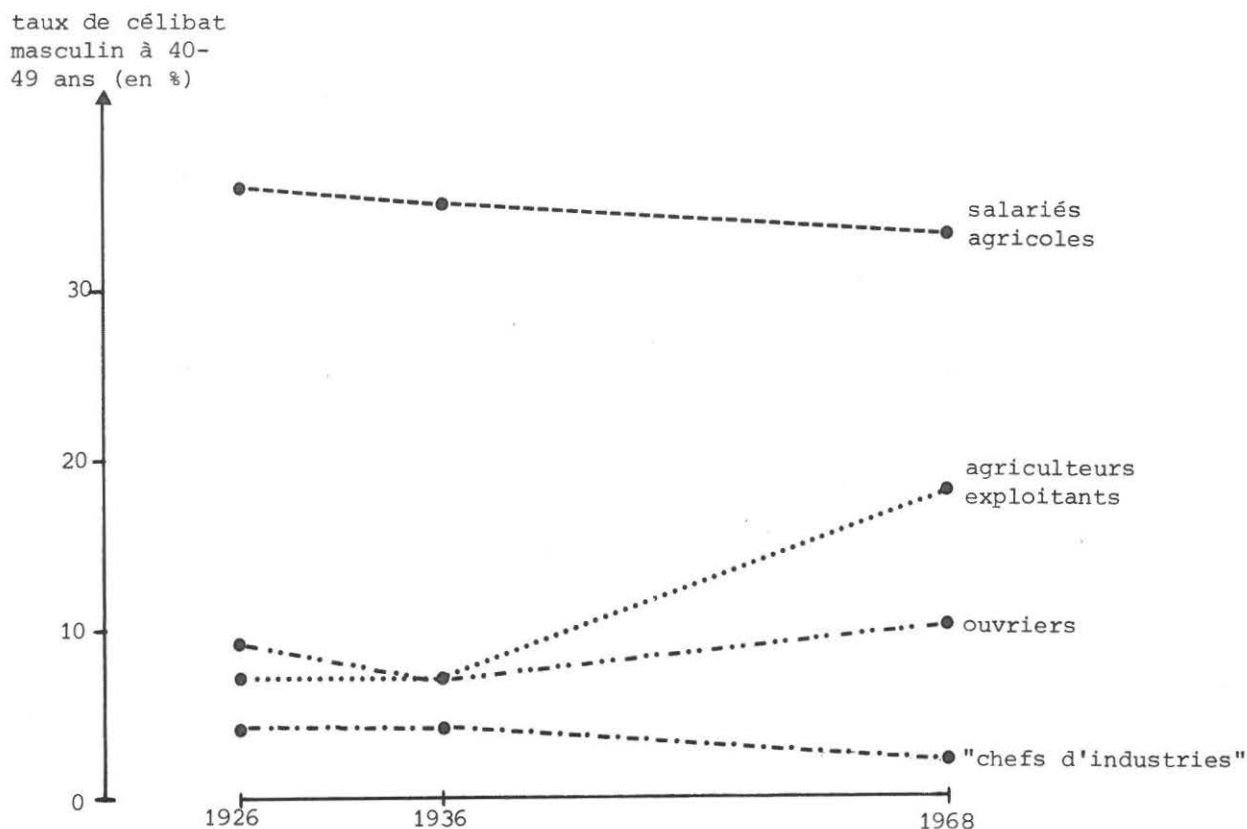
(8) accroissement du manque d'argent ou moindre augmentation des ressources.

(9) accroissement du manque de tout ou moindre amélioration de l'ensemble des conditions d'existence.

(10) date à laquelle est établie pour la première fois, à partir du recensement démographique, une statistique générale des disparités sociales dans les taux de célibat.

(11) cf. G. Jégouzo, L'ampleur du célibat chez les agriculteurs, Economie et Statistique, n° 34, mai 1972, pp. 13-22, p. 20-21.

Figure 1. L'accroissement historique du taux de célibat chez les paysans



Source des données : INSEE (selon L. Roussel, revue Population, nov-déc. 1971, p. 1054).

Les trois années citées sont les seules pour lesquelles la proportion de célibataires à 40-49 ans est connue selon la catégorie sociale.

Pendant longtemps restreint à des zones isolées comme celles de montagne, le célibat paysan s'est ainsi généralisé après 1930 sur l'ensemble du territoire. Si la généralisation est loin d'être totale en 1968, elle gagne actuellement de nouvelles zones. En même temps que le phénomène s'est étendu dans l'espace, il a atteint de nouvelles couches d'agriculteurs, passant des petits aux moyens.

Si, contrairement à il y a trente ans, les filles refusent maintenant souvent d'épouser des petits et moyens paysans, si elles en sont venues à leur préférer des O.S., c'est que la condition sociale de ces paysans s'est abaissée, pour atteindre un niveau très bas. Observant cette apparition et ce développement d'une nouvelle forme d'infériorité qu'est le célibat forcé, constatant cette paupérisation partielle dans un champ donné : celui des chances matrimoniales, peut-on conclure à l'existence d'une paupérisation dans d'autres champs, sinon même à une infériorisation totale ?

Etait-il possible que la condition paysanne se dégrade uniquement sur le marché matrimonial sans que se détériorent en même temps, ou préalablement, le niveau de vie et les autres conditions d'existence de la petite et moyenne paysannerie ? La réponse est négative si on admet que les chances matrimoniales contribuent largement à révéler la position dans la hiérarchie sociale, s'il est vrai qu'une position sociale très basse implique une infériorité sinon totale du moins très étendue (12).

(12) Invités à classer sept professions, dont celle d'exploitant agricole, du point de vue du prestige qu'elles procurent, plus de la moitié des agriculteurs ont situé leur propre profession à l'avant-dernier ou au dernier rang ; dans l'ensemble, seuls les manoeuvres d'usine leur semblent plus mal considérés. Voir J. Géraud et G. Spitzer, le moral des agriculteurs, Revue Française de Sociologie, n° spécial de 1965, pp. 2-15, pages 9-10.

Il faut cependant s'efforcer de vérifier dans quel sens, celui du mieux ou du moins bien, ont évolué, depuis quelques décennies, les divers champs où peuvent se manifester la pauvreté et la paupérisation paysannes. Il faut se demander en particulier s'il y a eu, dans le domaine communément qualifié de niveau de vie une paupérisation, au moins relative, de certaines couches de la paysannerie (13).

D'une part, l'information statistique autorise seulement une comparaison des évolutions moyennes de revenus et de consommation dans et hors de l'agriculture, pour des périodes relativement récentes. Une dégradation moyenne n'est pas incompatible avec une dépaupérisation des pauvres, si les riches s'appauvrissent ; inversement un rattrapage moyen ou un parallélisme peuvent aller de pair avec une paupérisation des pauvres, si les riches améliorent leur position. D'autre part, si les concepts habituels de revenus et de consommation privée ne peuvent pas permettre d'apprécier avec rigueur le niveau de vie à un moment donné (14), l'analyse des variations dans le temps est encore plus insatisfaisante (15) ; le maintien ou l'accroissement du revenu peut nécessiter une détérioration, absolue ou relative, des conditions de travail.

Examinons cependant si certains enseignements peuvent être tirés de l'analyse des séries habituellement utilisées pour apprécier l'enrichissement ou l'appauvrissement relatif au sens étroit de ces termes.

L'évolution, depuis 20 ans, des écarts relatifs de revenus moyens et de consommation moyenne : maintien ou accroissement ?

Selon J. Klatzmann, le revenu moyen par actif a augmenté à peu près autant dans l'agriculture qu'hors de l'agriculture au cours de la période 1950-70 (16). Selon une étude récente de l'I.N.S.E.E., le R.B.E. par exploitation agricole a progressé, entre 1954 et 1972, au même rythme que le salaire net par salarié (17) ; mais par actif agricole et non plus par exploitant la progression du revenu brut agricole a sans doute été un peu plus rapide, le nombre total des travailleurs agricoles non salariés diminuant un peu plus vite que le nombre de chefs d'exploitation.

De toute façon, dans ces diverses comparaisons, la croissance du revenu moyen d'activité agricole se trouve surestimée dans la mesure où elle résulte pour partie de la disparition des paysans les plus pauvres. Si, par exemple, de 1968 à 1972, l'augmentation apparente du R.B.E. par exploitation a été de 5,7 % par an (en francs constants), à champ constant - pour les "exploitations pérennes" - la progression n'a été que de 4,7 % (18) et (19). De plus, les revenus agricoles qui entrent dans les comparaisons sont des revenus bruts et il est probable que les amortissements et les remboursements d'emprunts ont augmenté plus vite que ces ressources. Contrairement à certaines apparences, il n'y aurait donc sans doute pas parallélisme dans l'évolution des revenus moyens par travailleur dans et hors du secteur agricole.

Qu'en est-il pour les ressources par tête dans les ménages agricoles et non agricoles ? Les données disponibles (20) tendent à montrer qu'il y a eu augmentation relative, rattrapage du revenu brut moyen par personne (après impôt) des ménages d'exploitants par rapport à l'ensemble des ménages ordinaires (tableau 1). Toutefois, il ne semble pas que cette conclusion puisse être dès maintenant retenue :

- . les observations sont ponctuelles, ce qui est un grave inconvénient s'agissant du revenu agricole ;

- . l'estimation du revenu brut du secteur agricole est affectée d'une marge d'erreur.

(13) Le thème de la paupérisation culturelle est traité dans une étude en cours sur l'évolution des rapports entre la société rurale et l'école.

(14) Pour l'exposé des insuffisances, cf. notre premier document sur la pauvreté en agriculture.

(15) Quant aux données relatives aux taux d'équipements ménagers ou aux caractéristiques des logements, elles constituent des critères très partiels, dont la signification sociale se modifie avec la diffusion de ces biens.

(16) Les politiques agricoles, Paris, PUF, 1972, p. 39.

(17) Economie et Statistique, n° 50, nov. 1973, p. 35. Dans les deux cas, le taux annuel de croissance est de 9,3 % en moyenne, en francs courants.

(18) Les indicateurs du revenu agricole, Cahiers de Statistique Agricole, n° 17, juil.-août 1974, p. 31

(19) Le problème avait déjà été évoqué par J. Klatzmann, op. cit., p. 40.

(20) Le compte d'affectation des ménages par catégorie socio-professionnelle n'a été réalisé que pour les années 1956, 1962, 1965 et 1970.

leur importante et la méthode d'estimation est telle que cette marge a pu varier dans le temps (21) ;
 . l'estimation du nombre de personnes par ménage est loin d'être précise pour les années autres que celles des recensements ;
 . enfin, et peut-être surtout, on ne compare que des ressources brutes et la même remarque que précédemment doit être faite s'agissant des amortissements et des remboursements d'emprunts.

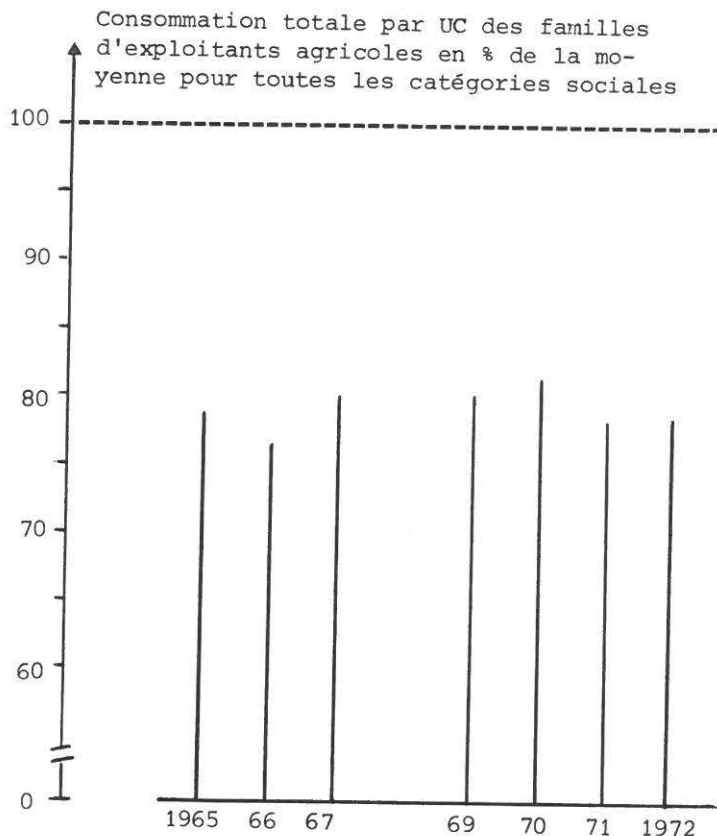
Tableau 1. Revenu brut moyen par personne (après impôts) des ménages d'exploitants en % de la moyenne de l'ensemble des ménages ordinaires

1956	1962	1965	1970
87	95	89	104

source des données : INSEE, comptes d'affectation des ménages.

Quand on examine l'évolution de la valeur de la consommation moyenne par unité de consommation, on s'aperçoit que l'indice de disparité entre familles d'exploitants agricoles et ensemble des catégories sociales est resté à peu près identique depuis 1965, première année de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (figure 2). Maintenant comme alors, les familles paysannes consomment, en moyenne, par tête, environ 20 % de moins que l'ensemble des familles (22). Maintenant comme alors, les cultivateurs se situent au bas de l'échelle des "niveaux de vie", juste avant les salariés agricoles.

Figure 2. L'infériorité moyenne de la consommation des familles paysannes se maintient entre 1965 et 1972



Source des données : INSEE, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

(21) cf. J. L. Brangeon, Le revenu des ménages agricoles dans les comptes nationaux et régionaux, Economie Rurale, n° 93, p. 43.

(22) Les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux de 1956 ne sont pas directement comparables à ceux de l'enquête permanente réalisée par l'INSEE depuis 1965. La consommation moyenne par UC des ménages d'exploitants représentait 86 % de celle de l'ensemble des ménages.

Même si, en moyenne, la consommation ne s'est pas accrue moins vite dans les campagnes que dans l'ensemble de la société au cours des dix dernières années, l'évolution a pu être moins favorable pour certaines catégories de cultivateurs. En 1972, 73 % des "jeunes agriculteurs" (les 18-35 ans) estiment que le "niveau de vie" augmente moins vite en agriculture que dans l'ensemble de la population alors que selon 16 % l'accroissement est aussi rapide et selon 8 % il est plus rapide (23). En outre, le maintien en moyenne des écarts relatifs implique une augmentation en moyenne des écarts absolus. Enfin, tout laisse penser que même quand les écarts absolus ne se sont pas accrus, ils ont été de mieux en mieux perçus.



L'accélération de l'exode agricole laisse supposer que la comparaison entre la situation agricole et des situations non agricoles même modestes est - ou est perçue comme - moins favorable qu'avant ou qu'on accepte moins les écarts, même quand ceux-ci sont plus faibles mais dès lors qu'ils restent importants. Comme les taux d'exode agricole se sont accrus encore davantage chez les filles, il faudrait pouvoir vérifier si les conditions d'existence se sont moins améliorées en agriculture pour les femmes que pour les hommes, si les évolutions relatives ont été en moyenne moins favorables pour les premières que pour les seconds ; mais cette fois encore la question est de savoir s'il y a eu écart accru, perception accrue des écarts ou refus accrus des différences (24), l'une ou l'autre cause ayant un même résultat : l'infériorisation. Les normes et systèmes de référence de la société urbaine se sont progressivement imposés aux familles agricoles (25) et cette domination symbolique n'a pas été sans entraîner dans bien des cas une auto-dévalorisation des modèles paysans (26).

Sans doute des évolutions divergentes existent-elles au sein de l'agriculture ; si certains groupes de familles paysannes s'appauvrissent, dans un ou plusieurs sens du terme, d'autres s'enrichissent et d'autres gardent leur situation inchangée de plus ou moins grande aisance ou dénuement. Mais l'analyse de la pauvreté révèle que s'il y a une tendance permanente à la disparition

de la petite paysannerie - le sur-développement du célibat va lui-même y contribuer - l'évolution générale de la société et de ses rapports de domination comporte aussi une menace permanente de paupérisation pour de nouveaux groupes d'agriculteurs. Ressentant cette menace les filles ont de moins en moins accepté d'épouser un paysan.

- octobre 1974 -

(23) C.N.J.A. et S.O.F.R.E.S., les jeunes agriculteurs en 1972, janvier-mai 1972, p. 115.

(24) Souvent les filles partent pour ne pas vivre comme leurs mères.

(25) plus ou moins rapidement ou intensément selon les régions ; cf. Les variations géographiques du taux de célibat paysan à niveau de revenu équivalent.

(26) cf. P. Bourdieu, L. Boltanski et M. de Saint Martin, Les stratégies de reconversion, Information sur les sciences sociales, XII, 2, 1973, pp. 61-113, pages 105-106.